

cause d'action en conséquence ; si une déclaration est annexée, il faut y référer, et omettant les mots après "le demandeur sus- 2
ait," dire, "a, par sa déclaration ci-annexée, 4
porté plainte contre vous en la manière y
énoncée,") pourquoi le demandeur demande 6
 jugement en conséquence :

Vous êtes par le présent requis de satis- 8
 faire à la demande du dit demandeur en
 cette cause, avec dépens, ou de comparaître 10
 en personne ou par votre procureur devant
 notre dite Cour, au Palais de Justice, à 12
 () dans le dit circuit
 (à heures du matin, omet- 14
tez ces mots si la cause est susceptible d'appel)
 le jour de 16
 courant (ou prochain,) pour répondre à la
 dite demande, autrement jugement sera ren- 18
 du contre vous par défaut.

En foi de quoi, nous avons apposé aux 20
 présentes le sceau de notre dite Cour, à
 le jour de 22
 en l'année de notre Seigneur, mil huit cent

E. F.

*Greffier de la dite Cour pour
 le dit Circuit.*